



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 6 JUIN 2022, À 19H30,  
À LA SALLE DU CONSEIL**

**Sont présents les conseillers suivants :**

Mme Marie-Andrée Lapierre	Mme Nadia Vallières
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,  
Directrice générale/greffière-trésorière

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte à 19h31.

**2. ORDRE DU JOUR**

**84-06-2022**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 9 mai 2022
- 5) Comptes et recettes mai 2022

**6) Administration :**

- 6.1 Vitesse Rang 3
- 6.2 Rapport du maire sur les faits saillants 2021
- 6.3 Rémunération des élus

**7) Suivis dossiers :**

- 7.1 PRABAM
- 7.2 Agrandissement restaurant
- 7.3 Terrains anciennes réserves d'eau
- 7.4 Éclairage DEL

**8) Correspondances**

- 8.1 60<sup>e</sup> anniversaire La Voix du Sud

**9) Suivi MRC**

- 9.1 Procès-verbal du mois de mai de la MRC de Bellechasse

**10) Varia**

- 10.1 Inauguration du complexe municipal

- 10.2 OMH — Approbation des états financiers 2021
- 10.3 Loisirs — demande permis de réunion 24-25 juin 2022
- 10.4 Loisirs — Demande permis de réunion 3-4 septembre 2022
- 10.5 Rappels amicaux à nos citoyens

## **11) Levée de l'assemblée**

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **4. PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022**

**85-06-2022**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, soit adopté tel que rédigé.

### **5. COMPTES ET RECETTES MAI 2022**

**86-06-2022**

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses au montant de 120 726,70 \$ et celui des recettes au montant de 167 318,74 \$ soient approuvés tels que présentés pour la période de mai 2022.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Vitesse Rang 3**

Une demande provenant d'un citoyen, relativement à la vitesse élevée dans le Rang 3 Sud, est déposée aux élus. La signalisation déjà en place sera évaluée afin de déterminer si elle est adéquate. Certains panneaux de signalisation pourraient être ajoutés au besoin.

### **6.2 Rapport du maire sur les faits saillants 2021**

Tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal, M. Stéphane Turgeon, maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2021. Le rapport est déposé aux membres du conseil.

### **6.3 Rémunération des élus**

Afin d'être conformes avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, une nouvelle section sera créée sur le site Internet de la municipalité afin d'y publier la rémunération des élus.

## **7. SUIVIS DOSSIERS**

### **7.1 PRABAM**

M. Stéphane Turgeon, maire fait un suivi concernant les travaux à venir dans le cadre du programme PRABAM (rénovation de nos bâtiments municipaux).

### **7.2 Agrandissement restaurant**

L'échéancier des travaux est déposé aux élus. Ceux-ci débuteront en date du 7 juin 2022.

### **7.3 Terrains anciennes réserves d'eau**

Les quatre propriétaires touchés se sont montrés intéressés à acquérir les terrains. Toutefois, leur décision finale dépend du coût des honoraires de notaire. Une estimation de coûts a été demandée à M<sup>e</sup> François Langlois.

### **7.4 Éclairage DEL**

Un état comparatif des coûts d'électricité du réseau d'éclairage entre le mois de mars 2022 et le mois de mai 2022 est déposé aux élus. Une diminution de 51 % des coûts d'électricité entre ces deux mois est constaté.

## **8. CORRESPONDANCES**

### **8.1 60<sup>e</sup> anniversaire La Voix du Sud**

**87-06-2022**

CONSIDÉRANT QUE La Voix du Sud souligne cette année son 60<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE pour l'occasion une édition spéciale reflétant les 60 ans du journal est prévue le 9 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en tant que municipalité, La Voix du Sud sollicite notre engagement financier afin de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt de profiter de cette édition spéciale pour présenter certains événements et certaines réalisations de notre municipalité;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité prenne une page au coût de 500 \$ dans l'édition du 9 novembre 2022 de La Voix du Sud. Le contenu de cette page sera ultérieurement choisi.

## **9. SUIVI MRC**

### **9.1 Procès-verbal du mois de mai de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal du 18 mai 2022 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

## **10. VARIA**

### **10.1 Inauguration du complexe**

L'inauguration de complexe est prévue en août 2022. La date exacte sera annoncée dès que possible.

### **10.2 OMH — Approbation états financiers 2021**

**88-06-2022**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le conseil municipal approuve les états financiers 2021, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec.

Que le montant de 693.00 \$ correspondant au résiduel de la contribution de la municipalité au déficit pour 2021 soit payé à l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et des Monts de Bellechasse.

### **10.3 Loisirs — demande permis de réunion 24-25 juin 2022**

**89-06-2022**

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs prévoit organiser des activités pour la fête de la St-Jean-Baptiste en date du 24 juin 2022 (remises au 25 juin en cas de pluie), sur le terrain appartenant à la municipalité et situé au 58, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit faire la demande d'un permis de réunion auprès de la Régis des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de transmettre une telle demande.

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande du comité des loisirs auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. D'autoriser l'utilisation des lieux où vont se tenir l'événement.

#### **10.4 Loisirs — demande permis de réunion 3-4 septembre 2022**

**90-06-2021**

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs prévoit organiser des activités pour la fête du Travail le 3 et le 4 septembre 2022, sur le terrain appartenant à la municipalité et situé au 58, rue Anselme-Jolin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit faire la demande d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de transmettre une telle demande.

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser la demande du comité des loisirs auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. D'autoriser l'utilisation des lieux où vont se tenir l'événement.

#### **10.5 Rappels amicaux à nos citoyens**

Certains rappels importants seront faits aux citoyens via l'édition de juin du journal Saint-Nazaire Information. La liste des rappels est présentée aux élus.

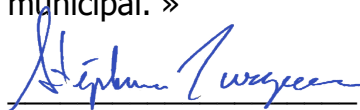
### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**91-06-2022**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 21h03.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

  
Maire

  
Greffière-trésorière